

**DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 19 SEPTEMBRE 2016**

Objet : **PARTICIPATION AU "PREMIER SALON DES MAIRES DE L'AIN"**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FONTENAT - FRATTA - GINOT - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MASCIOTRA - MONNET - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

*Intervention Patrice FONTENAT, Vice-président Secrétaire*

L'Association Départementale des Maires de l'Ain, présidée par Etienne Blanc, a sollicité d'une part la CCI pour figurer, par une insertion, dans son agenda 2017.

D'autre part, elle organise le "premier salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics de l'Ain" le vendredi 28 octobre 2016 à Ainterexpo.

"Avec un programme d'ateliers, de conférences et d'animations, cette initiative vise à créer un rendez-vous majeur, dédié aux actions et préoccupations des collectivités et organismes publics du département. Il se veut à la fois un lieu d'information, une vitrine des nouveaux produits ou services et un vecteur d'échange d'expériences."

La Chambre travaille depuis de nombreuses années à instaurer des relations de confiance et de coopération avec les collectivités locales du territoire.

Elle pourrait conforter sa position de partenaire, à la veille de la mise en application de la Loi NOTRe, en participant à cet événement professionnel, à travers un stand, un encart d'une page dans le catalogue et une mention sur le site internet du salon, pour un budget de 3 120 € HT, et par la souscription, malgré les restrictions budgétaires, d'une annonce d'1/8 de page, pour un coût de 800 € HT contre 1/2 page les années précédentes.

Le Bureau vous propose donc de répondre favorablement aux propositions de partenariats de l'Association départementale des Maires de l'Ain, selon les modalités définies ci-dessus.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Patrice Fontenat, Vice-président Secrétaire, donne son accord pour :**

- **une insertion publicitaire d'1/8 de page dans son agenda 2017, pour un coût de 800€ HT**
- **sa participation au salon des maires de l'Ain, à travers un stand, un encart d'une page dans le catalogue et une mention sur le site internet du salon, pour un budget de 3 120€ HT.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus ..... 36
- Nombre de Membres en exercice ..... 33
- Nombre de Membres présents ..... 22
- Nombre de voix pour ..... 22
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président